

PONCELET ORIANE & SORVILLO SARA



Justes parmi les Nations



LA CONGRÉGATION DES SOEURS DE ROCLERGE



L'Europe pour
les citoyens

« Guscia, tu seras Gaby. Bronia, tu seras Joséphine. Non, plutôt Brigitte. Morrits, tu seras Maurice. Sarah, Suzanne. Hendrich, Henri. Markus, tu t'appelles maintenant Marcel. Ana ? Anne. Hans, Henri. Denis, Jean. Raphaël, tu seras Nicolas, Nick pour les intimes. [...] »¹

« En honorant ceux qui ont refusé de se plier à la fatalité de la volonté exterminatrice de l'idéologie nazie, la médaille des Justes contribue à rétablir l'Histoire dans sa vérité. »

Simone Veil

¹Viviane TEITELBAUM-HIRSH, *Les Larmes sous le masque, Enfants cachés*, Bruxelles, Editions Labor, 1994, p.23.

Introduction

Dans le cadre de la préparation de notre travail de fin d'études sur le thème des « Justes parmi les Nations », nous avons eu le privilège de rencontrer Sœur Anne-Marie. Celle-ci a passé une grande partie de sa vie à enseigner dans l'école primaire et maternelle Saint-Joseph de Roclengne. Son histoire nous tient particulièrement à cœur puisque Sara a elle-même été l'une de ses élèves, il y a six ans. Sœur Anne-Marie est aujourd'hui âgée de 90 ans et vit dans une communauté de religieuses dans les Ardennes. Il y a quelques mois, elle a accepté de nous raconter comment sa communauté religieuse, dirigée à l'époque par Sœur Michaël, a sauvé la vie de 6 fillettes juives en les cachant et en s'occupant d'elles jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Cette rencontre nous a fait prendre conscience que les lieux de mémoire se situent aussi à deux pas de chez nous et que nous avons encore la possibilité de recueillir des témoignages directs afin de les diffuser autour de nous et devenir des « Passeurs de mémoire ».



Historique du lieu



Le village de Rocleng-sur-Geer se situe dans la commune de Bassenge, au nord-est de Liège.

Depuis les années 20, Saint-Joseph a toujours été une école primaire pour enfants de tous milieux. Elle était autrefois un pensionnat réservé aux filles et accueillait une cinquantaine d'élèves dont plus de la moitié était logées dans ses bâtiments. L'éducation était entièrement encadrée par les Sœurs de la communauté

de Roclengue qui provenaient souvent de différents pays comme la France, la Suisse et la Belgique.

Les bâtiments abritaient quatre classes, cinq dortoirs prévus pour les petites élèves ainsi qu'une dizaine de chambres individuelles et une chapelle pour les sœurs. Il y avait également un réfectoire et des pièces communes réservées à la communauté.

Durant la Seconde Guerre mondiale, six fillettes juives ont été accueillies et cachées par les Sœurs de Roclengue. Comme la présence de ces enfants devait rester la plus discrète possible, elles résidaient dans le grenier qui avait été aménagé pour la circonstance. Tout était prévu pour qu'elles puissent vivre le plus « normalement » possible malgré le lourd danger qui pesait chaque jour sur elles.



Le grenier aujourd'hui. Il n'a pas beaucoup changé depuis le séjour des fillettes. **

Beaucoup d'astuces avaient été élaborées par la communauté pour dissimuler toute trace de clandestinité, notamment en ce qui concerne la nourriture. Nous savons que chaque habitant inscrit sur le registre communal avait droit à une ration de nourriture qui était bien souvent insuffisante. Les enfants cachés n'étaient, bien évidemment, pas pris en compte par ce système. Les sœurs devaient donc s'arranger pour trouver de quoi les nourrir, sans éveiller aucun soupçon lors d'éventuelles

perquisitions allemandes. Un trou avait donc été creusé en dessous de la cuisinière du réfectoire afin d'y enfouir toutes les réserves provenant du potager et des livraisons suisses reçues grâce aux contacts de Mère Michaël.



La porte coulissante dans la cave**

Par ailleurs, une porte coulissante avait été installée dans la cave pour permettre aux fillettes de sortir discrètement en cas d'alerte. Elles devaient alors ramper dans l'herbe jusqu'à un trou creusé sous un grand sapin situé dans le fond du jardin et s'y tenir tranquilles jusqu'à la fin de la perquisition.

Après la guerre, le bâtiment en lui-même est resté pratiquement intact, même si certains dortoirs ont été transformés en classes. Au fil du temps, de nouvelles constructions ont été ajoutées aux anciennes, les sœurs se sont tout doucement dispersées et seule Sœur Anne-Marie est restée à Roclenge. Elle a continué à habiter dans l'école avec deux nouvelles sœurs et a enseigné jusqu'à ses septante ans. Elle a ensuite pris sa retraite et vit depuis six ans dans un couvent à Trois-Ponts.

Aujourd'hui, les bâtiments appartiennent à une ASBL qui les loue en partie à un particulier et à un club de danse qui utilise la salle de sports. Sa fonction principale est tout de même restée celle d'autrefois. Saint-Joseph est bien évidemment une école catholique qui accepte aussi bien les filles et les garçons depuis les an-

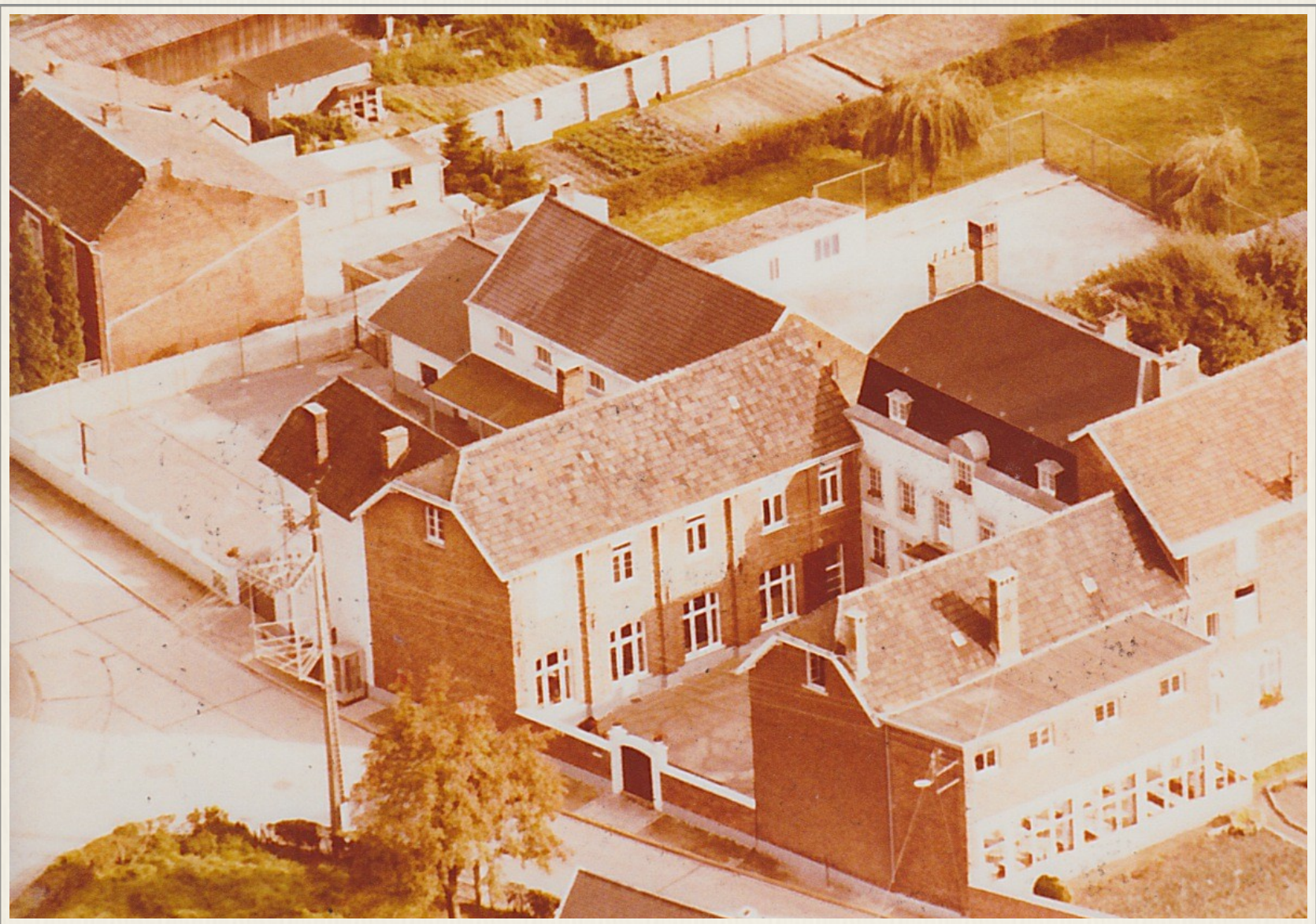
nées 70. Elle accueille chaque année plus de 150 élèves de tous milieux, dans ses classes de maternelle et de primaire.



Une classe aujourd'hui.**



Témoignage de Soeur Anne-Marie²



Dans les années 30, beaucoup de Juifs résidaient à Liège. La famille Frumkin, par exemple - qui se faisait appeler la famille Lambert par précaution - vivait dans la rue du Vertbois, au n°9. Paul Frumkin, le papa, était tailleur d'habits. Il vivait aux côtés de sa femme Sari (Charlotte) Goldner. Ils avaient deux enfants : Rosa et Guillemine. Leur grand-mère Joséfine Schosberger, qui résidait en Allemagne, les a rejoint en 1939. Elle était accompagnée de l'une de ses petites-filles appelée Erika.

² Ce témoignage a été retranscrit par nos soins.

En 1942, l'occupant a mené une action visant à arrêter tous les Juifs de Liège. C'est alors, par l'entremise d'un jeune homme parent de l'une de nos religieuses, qu'un réseau de clandestinité se forma. Un jour, les parents Frumkin furent trahis et déportés vers les camps de concentration. Par chance, les trois petites filles nous furent amenées. Il y eut ensuite une demande d'accueil pour plusieurs enfants à la maison de Saint-Joseph de Roclenge. La supérieure en fonction de notre communauté de sœurs, Mère Michaël, donna son assentiment. Elle était d'origine suisse et avait gardé des contacts dans son pays. Elle faisait elle-même partie de « **la Brigade Blanche**³ ». Ce réseau de résistance lui permit d'avoir accès à toutes sortes d'informations secrètes durant la guerre.



Le bâtiment au centre, le chemin de fer en haut à droite.*

La maison où nous vivions était en retrait, non loin d'une ligne de chemin de fer construite par les Allemands pendant la guerre 14-18. Ensemble, nous prîmes la responsabilité de cacher des personnes juives. Au début, elles étaient onze, mais une mère et ses jumeaux, qui étaient trop bruyants, durent quitter la de-

meure par crainte de trahir les huit autres personnes. D'autres les suivirent et nous nous retrouvâmes finalement avec cinq petites filles qui prirent part à notre vie de communauté.

³ Les termes et expressions en rouge sont expliqués dans le glossaire.



Peu de temps après, une dame de Riemst nous amena un sixième enfant. Elle l'avait emmitouflé dans du papier journal, comme on le faisait avec les provisions et l'avait transporté jusqu'à chez nous à l'arrière de son vélo. La fillette n'avait que trois ans et se nommait Trinette. Nous ne connaissions pas son vrai prénom, elle non plus d'ailleurs, mais cela ne l'empêchait pas de dire, à chaque fois qu'on l'interrogeait : « Maintenant, je m'appelle Trinette. »

Elle était trop jeune pour comprendre et, aussi mignonne qu'elle puisse être, elle représentait une menace pour la communauté. C'est pour cette raison que nous avons dû la cacher et la surveiller plus que les autres.



Les deux Rosa, les deux Marie ainsi que Martha et Mère Michaël au milieu. Trinette n'y figure pas, par prudence.*

La première chose à faire, lorsque nous eûmes recueilli les six enfants, fut de leur procurer de faux papiers. Mère Michaël connaissait bien un membre de la résistance qui s'en chargea. Pour le bien de tous, les petites filles devaient toutes oublier leurs origines. Comme pour Trinette, de nouveaux prénoms leur furent attribués. Guillemine devint Martha, Erika devint Marie, Rosa resta Rosa, une seconde Marie garda son prénom et il en fut de même pour sa petite sœur Rosa.

Il faut savoir que ces fillettes devaient être nourries d'une façon ou d'une autre alors que les temps étaient durs. Encore une fois, la sagesse de notre supérieure nous aida beaucoup. Elle était dotée d'un sens extraordinaire de la vie et organisa le tout. Une petite ferme avait été installée dans le jardin pourvue de lapins, de moutons et même d'un porc. Il y avait également un potager qui nous fournit des légumes et nous permit de garder la santé ainsi qu'une certaine paix. Grâce à une interaction avec la Suisse, nous avions aussi droit de temps à autres à des colis de nourriture qui venaient s'ajouter à nos réserves.

Mais un sentiment de peur régnait chaque jour dans la maison. Qu'advient-il si les Allemands débarquaient à l'improviste ? Où cacheraient-on les enfants ? Nous les faisons dormir dans le grenier de notre maison à Roclenge. Je passais mes journées à guetter, par une petite fenêtre, la voie ferrée allemande qui se trouvait juste derrière notre demeure, de peur que les soldats débarquent.

Mère Michaël fit donc creuser un grand trou sous un sapin du parc, derrière la maison. Nous avons convenu avec les fillettes d'un simple signal. A la moindre perquisition, l'une de nous devait sonner la cloche d'alarme pour qu'elles filent dans la cave, qu'elles rampent dans l'herbe et se cachent dans le trou. Cela arriva deux fois et ce fut pour nous toutes une immense frayeur. Mais heureusement, les Allemands ne trouvèrent jamais rien.



Vue arrière de la maison. Jardin dans lequel les enfants devaient se cacher lors des perquisitions.*

Les fillettes fréquentaient notre école et jouaient entre elles, mais toujours avec prudence. Après avoir passé trois années intenses ensemble, nous éprouvions beaucoup d'affection envers elles. Au début, nous recevions assez fréquemment des informations sur les parents déportés ou encore sur la guerre via la Brigade Blanche. Puis celles-ci se firent de plus en plus rares. Toutes comprirent la situation, douloureusement.

Après la guerre, il y eut le départ émouvant de notre petite Trinette. Elle ne reconnaissait plus ses parents. Ensuite Rosa Frumkin, qui avait 18 ans, sa sœur Martha et sa cousine Erika partirent aux Etats-Unis pour construire une nouvelle vie, loin du souvenir de leurs parents défunts. On vint rechercher les deux autres

fillettes et nous n'eûmes plus de nouvelles pendant un certain temps. Leur départ nous avait beaucoup attristées.



**Mère Michaël, Mère supérieure de
l'école Saint-Joseph***

Quelques années plus tard, Mère Michaël décéda et les membres de la communauté furent dispersés. Je restai à Saint-Joseph et continuai à enseigner. Nous restâmes toutes aux écoutes en attendant des nouvelles de nos enfants.

Et un beau dimanche après-midi, quelqu'un vint frapper à notre porte. Trinette, qui était devenue une jeune femme, avait fait diverses recherches pour retrouver la maison de son enfance. Elle avait confondu notre village avec celui de Rukkelingen (Roclenge en flamand) et c'est grâce à la statue de Saint-Joseph située derrière notre portail qu'elle avait enfin reconnu la maison. Elle entra. Inutile de vous décrire l'émotion, la joie des retrouvailles. C'est en nous offrant un voyage en Palestine que Trinette vécut, autrement, la joie du revoir.



Martha Fleishmann, L'une des petites filles cachées par la communauté de Roclenge.

Photo prise quelques années après la guerre. Martha correspondra avec les soeurs⁴. *

Martha et Erika revinrent également à Roclenge. Nous reçûmes des photos, des lettres, ainsi que des cartes de remerciement. Elles me racontèrent que Rosa était devenue maman, mais je ne la revis jamais.

Ce n'est que dernièrement (en 2013) que je fus surprise par la visite de Vivian, la fille de Rosa. Grâce à Madame Evelyne Haendel, responsable du Service de Recherches Familiales auprès du Hidden Child Fondation/ADL, elle a pu nous contacter pour découvrir le passé de sa famille.. Je lui ai raconté toute l'histoire. Viviane est ensuite venue à Roclenge pour mieux comprendre et imprimer profondément dans son coeur le souvenir de sa maman.

⁴ L'une de ses lettres est reproduite en fin de travail.



Rencontre avec Soeur Anne-Marie, 6 octobre 2013

**

Les Sœurs de Roclenge, n'étaient pas reconnues comme « Justes parmi les Nations »⁵ lorsque nous avons rencontré Sœur Anne-Marie au mois d'octobre 2013. Nous avons donc entrepris certaines démarches auprès de Yad Vashem⁶ pour savoir comment faire reconnaître la communauté religieuse. Lorsque nous avons contacté l'Ambassade⁷, nous avons été informées qu'un processus de reconnaissance avait déjà été lancé par la parente de l'une des fillettes et que le titre de « Justes parmi les Nations » pour la communauté religieuse de Roclenge serait bientôt annoncé.

L'Ambassade nous a également de-

mandé de lui faire parvenir le témoignage que nous avons recueilli auprès de Sœur Anne-Marie ainsi qu'une copie des photos et des lettres qu'elle nous avait prêtées pour réaliser notre travail. Nous sommes dès lors heureuses d'avoir pu participer à la consolidation du dossier de reconnaissance grâce aux documents que nous avons envoyés.

Le 23 mars 2014, nous avons reçu un mail confirmant l'attribution du titre de Juste parmi les Nations à Mère Michaël.

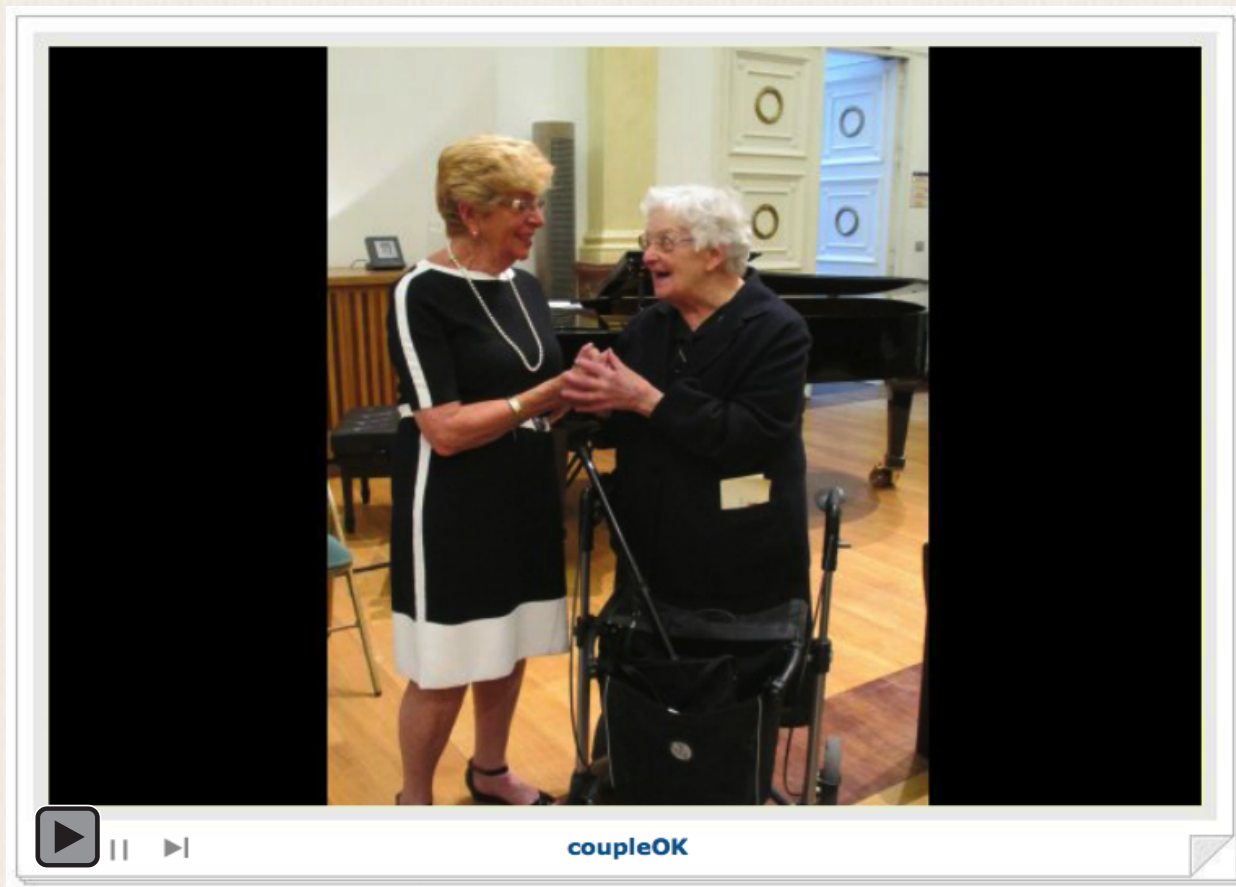
Une cérémonie officielle de Remise des médailles et des diplômes de "Justes parmi les Nations" s'est déroulée le 27 mai à l'Université de Liège. L'Institut Yad Vashem, par la voix de l'Ambassadeur d'Israël à Bruxelles, y a honoré neuf person-

⁵ Le point 5 présente le titre de « Juste parmi les Nations ».

⁶ Le point 7 présente le Yad Vashem.

⁷ La correspondance échangée avec Yad Vashem est reproduite en fin de travail.

nes de la région, dont Mère Michaël. Nous avons été invitées à ce moment important et nous avons pu être témoins des retrouvailles entre Sœur Anne-Marie et Erika, l'une des "fillettes" sauvées. Celle-ci avait fait le voyage depuis les Etats-Unis avec sa famille. Un moment vraiment très émouvant !



Après la cérémonie, nous nous sommes rendues à Roclenge où nous avons servi d'interprètes à Erika et à sa famille qui ont (re)découvert les lieux. Ce moment privilégié nous a fait "toucher l'histoire" en écoutant les souvenirs conjugués de Sœur Anne-Marie et d'Erika. Nous n'oublierons jamais cette journée.





Pourquoi a-t-il fallu cacher des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale ?

Nous sommes en 1939 lorsque la guerre éclate en Europe à cause de l'invasion des Allemands sur les terres polonaises. L'Allemagne qui, suite à la Première Guerre mondiale s'était retrouvée dans la misère et le désespoir, voit apparaître au sommet de son pouvoir un homme charismatique, aux idées réformatrices, voire populistes, de nature à séduire un peuple vivant un contexte difficile. **Adolf Hitler**, aussi connu sous le titre de « Führer » (« le leader » en Allemand), est pour eux l'icône d'une nouvelle lueur d'espoir. C'est grâce à un discours et des actions visant à rétablir l'ordre, l'anticommunisme et, surtout, appelant à la revanche sur le traité de Versailles qu'Hitler parvient à endoctriner les Allemands. De plus, selon lui, il n'y a qu'une race supérieure dans le monde : celle de son peuple, « **la race aryenne** ».

Le 10 mai 1940, la Belgique est envahie par l'Allemagne. En octobre de cette même année, l'administration militaire allemande ordonne aux autorités belges de publier un décret concernant l'enregistrement des Juifs, de leurs biens ainsi que leur exclusion du service public. Cela concerne près de 70.000 personnes, dont 90 à 95% sont des étrangers originaires d'Europe Centrale ou de l'Est. Ces propor-

tions s'expliquent par le fait que, à la fin du XIX^{ème} siècle, plusieurs vagues de migrations ont fait croître de façon significative la population juive en Belgique

Les fonctionnaires refusent d'obéir à ce premier décret, invoquant « la Constitution belge aux yeux de laquelle tous les Belges sont égaux ainsi que l'article 43 de la Convention de La Haye qui oblige l'occupant à respecter les lois du pays occupé. »⁸ Toutefois, le 28 octobre 1940, le Commandant militaire Reeder fait paraître lui-même la première ordonnance anti-juive (Judenverordnung) décrétant ce que représente le statut de Juif et interdisant toutes les fonctions relatives au commerce ainsi que l'accès aux services publics aux membres de cette communauté. Malgré l'incompatibilité de l'ordonnance avec le droit belge, le « Comité permanent du Conseil de législation » (composé uniquement de juristes belges) stipule que la collaboration passive dans le cadre de l'exécution de ces ordres n'interfère aucunement avec le droit national. Ainsi, les secrétaires généraux et les communes participent-ils docilement à la mise en œuvre du décret.



Jules Coelst discutant avec le roi
Léopold III, 1939 ***

Au début, les ordonnance anti-juives ont pour but de limiter la liberté des Juifs et de les humilier. Cependant, avec le temps, elles prennent une autre tournure et deviennent beaucoup plus restrictives et sévères. Ce n'est qu'en 1942 qu'est introduite la fameuse **étoile jaune**, symbole de David, signe distinctif des Juifs. Le port de l'étoile a deux buts précis : exclure définitivement les Juifs de la vie professionnelle et rendre leur arrestation plus facile. Le chef de l'administration militaire en Belgique se montre réticent à l'idée de ce nouveau décret, craignant des retombées négatives sur sa politique d'occupation. Cependant, le Commandant militaire **Reeder** finit par rendre le port de l'étoile obligatoire, sous peine de placer tout contrevenant à

⁸ I. MEINEN, *La Shoah en Belgique*, Bruxelles, Renaissance de livre, 2012, p.31.

cette ordonnance dans le camp de **Breendonk**.

Ce projet aboutit à Anvers, mais rencontre la résistance des Bruxellois qui refusent de coopérer.

Jules Coelst, bourgmestre de Bruxelles, signale la violation de la dignité humaine en prononçant ces mots :

« Il ne nous appartient pas de discuter avec vous de l'opportunité de la mesure prise contre les Israélites, mais nous avons le devoir de vous faire connaître que vous ne pouvez exiger de nous une collaboration à son exécution. Un grand nombre de Juifs sont belges et nous ne pouvons nous résoudre à nous associer à une prescription qui porte une atteinte aussi directe à la dignité de tout homme, quel qu'il soit. ⁹ »

L'administration allemande se charge donc de la distribution des étoiles dans les communes réfractaires. Les Juifs se voient ensuite imposer le travail forcé en Belgique par une nouvelle ordonnance. Ils sont obligés d'accepter tout travail qui leur est attribué.

Au printemps 42, de nouvelles discussions ont lieu à propos de la Convention de La Haye selon laquelle les polices municipales belges ne peuvent s'occuper que des fonctions administratives, du maintien de l'ordre public et des arrestations dans le cadre de crimes ou délits relatifs au Roi. Les arrestations planifiées par l'administration militaire allemande ne sont donc pas compatibles avec ces principes puisqu'elles sont arbitraires. « [...] les fonctionnaires belges devaient collaborer loyalement avec les services administratifs de l'occupant mais éviter toute action qui irait à l'encontre de leur devoir de fidélité envers la Belgique.¹⁰ »

Les Belges continuent à s'opposer à la déportation de main-d'œuvre à l'étranger. Le bourgmestre Coelst demande à intervenir contre les occupants afin de faire cesser les nombreuses déportations qu'ils ont déjà effectuées. Toutefois, en janvier 1942 a lieu la conférence de Wannsee à Berlin. Lors de cette réunion, il est conve-

⁹ *La Shoah en Belgique*, op.cit., p.34.

¹⁰ *La Shoah en Belgique*, op.cit., p.43.

nu de déporter, au cours de l'été, 100 000 Juifs de France, 15 000 Juifs des Pays-Bas et 10 000 Juifs de Belgique vers Auschwitz.

Contrairement aux deux autres pays, les déportations au départ de la Belgique sont repoussées jusqu'au 4 août 1942 et ce grâce à un télégramme envoyé par Werner von Bargaen, le représentant du Ministre des Affaires étrangères à Bruxelles :

«Administration militaire prévoit effectuer transport demandé de 10 000 Juifs. [...] Pourrait y avoir réserves concernant mesures, car compréhension pour question juive pas encore très développée ici, et Juifs nationalité belge considérés par population comme Belges. Mesures pourraient donc être interprétées comme début de déportations générales. [...] Administration militaire pense cependant pouvoir lever scrupules si déportation Juifs belges évitée. Seront donc d'abord sélectionnés Juifs polonais, tchèques, russes et autres, ce qui devrait permettre d'atteindre la quantité prévue.¹¹»

Hitler, lui-même, garantit (notamment à la demande de la reine Elisabeth) que la déportation ne concerne pas les Juifs de nationalité belge (promesse qui ne sera pas respectée, puisque les Belges finiront par être déportés comme les autres à l'automne 1943). Seuls les Juifs d'origine étrangère sont convoqués à la **caserne Dossin** de Malines. Devant le faible résultat de ces convocations, la première grande rafle a lieu le 15 août 1942. Elle commence à Anvers, envoyant un troisième convoi vers Auschwitz. La **Gestapo** débarque dans des milliers de demeures juives, ordonnant aux familles de faire leurs valises pour partir vers un lieu inconnu, pour des raisons inconnues. La métropole flamande est choisie parce que la Gestapo y pratique une persécution virulente de Juifs depuis 1940 et sait qu'elle peut compter sur la collaboration des fonctionnaires de la police anversoise, contrairement aux Bruxellois. A partir de là, les déportations s'enchaînent. Bruxelles, Liège... la Belgique toute entière reste impuissante face aux forces allemandes et un climat de terreur se répand à travers la population. Très vite, les Juifs comprennent qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'entrer dans la clandestinité.

¹¹Télégramme de von Bargaen aux Affaires étrangères du 09/07/1942, reproduit dans POLIAKOV/WULF, *Das Dritte Reich...*, p.98 ; également ADAP, Série E, vol.III, N°74.

Le sentiment de colère et d'injustice remplit de plus en plus le cœur des citoyens belges voyant chaque jour des amis ou des proches innocents se faire embarquer sans jamais revenir. Il faut réagir vite, tout en étant discrets car, en s'impliquant dans la résistance, on met sa propre vie en danger. Des réseaux de résistants sont donc formés dans le but de dissimuler des familles juives pour éviter leur déportation. Le comité de défense des Juifs est l'un des plus connus. Nous pouvons aussi citer la « Brigade Blanche », composée de gens de tous milieux sociaux qui veulent s'opposer aux occupants. C'est ainsi que plus de 1445 Belges prennent la lourde décision de sauver des personnes juives, en les cachant dans leurs demeures.



La Résistance organise la protection des enfants juifs

La majorité des rescapés juifs se trouvent être des enfants. Un des premiers instincts de survie des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale est de sauver le plus d'enfants possible. Cette démarche a pour but principal de préserver ce qui est le plus précieux aux yeux des parents, mais également de contrer l'idéologie nazie et de perpétuer une descendance juive.

Venir en aide à un persécuté ou à un pourchassé s'effectue alors dans des circonstances particulières et pour des raisons très diverses. Si certains ont quelquefois conscience des implications de leur geste, pour d'autres cela se joue dans la spontanéité d'un acte effectué dans l'urgence. Les liens personnels sont souvent déterminants, tout autant que les convictions philosophiques ou idéologiques. Il faut aussi souligner l'ampleur des chaînes de solidarité qui se nouent pour assurer l'évasion des enfants juifs qui trouvent refuge dans des endroits sûrs.

4.1. On vient chercher votre enfant

Laisser leur enfant à des inconnus est sûrement une des choses les plus horribles pour des parents même si, souvent, cela se produit à leur initiative. Cependant, ils savent que c'est la meilleure chose à faire pour le protéger. La situation se complique lorsque la personne qui vient chercher l'enfant annonce à la mère qu'elle ne pourra pas connaître le lieu où son enfant sera caché. La réaction des parents est alors imprévisible au point que, parfois, les **passseurs** doivent prendre l'enfant de force et l'arracher des bras de sa mère. Les parents en deviennent fous. C'est tout juste si, de temps en temps, ils ont le droit de passer à une adresse où ils trouvent une lettre laissée par leur enfant, sans indication du lieu où il se trouve. Toutes ces précautions ont l'air bien excessives mais, par après, les parents comprennent en quoi elles sont importantes et qu'il s'agit là de règles de sécurité indispensables. Il faut aussi savoir que si l'enfant envoie un message à ses parents, il met en péril le réseau qui le cache, sa famille, sa famille d'accueil ainsi que lui-même. De plus, pour sauver les enfants, les résistants doivent en permanence ruser avec les autorités.

La plupart du temps, les enfants ont une attitude remarquable. Ils comprennent ce qu'il se passe et la situation dans laquelle ils se trouvent. Ils comprennent également dans quel but les passeurs viennent les chercher et tentent de rassurer eux-mêmes leurs parents. De plus, les enfants ne pleurent quasi jamais et ne parlent pas non plus. Ce comportement doit être compris comme une façon d'intégrer leur nouvelle identité. Certains en garderont des séquelles toute leur vie.

4.2. Où va-t-on te cacher ?

Après avoir récupéré l'enfant dans sa famille, le résistant doit lui trouver une cachette sécurisée. Il découvre souvent un refuge par chance ou par pur hasard. Le bouche-à-oreille permet l'échange d'adresses sûres. La visite d'une région et le porte-à-porte sont également une bonne solution.

De nombreuses institutions religieuses, des internats d'école ou encore des orphelinats acceptent de cacher beaucoup d'enfants juifs. Ceux-ci sont dissimulés parmi les autres enfants pour éteindre le moindre soupçon. Du point de vue de l'enfant, le fait d'être mêlé à d'autres le désoriente un peu moins.



Ecole de Roclange *

Le prêtre est fort populaire au sein de son quartier, il a des contacts, connaît les habitants ; il est l'homme idéal pour trouver un hébergement ou une cachette. De plus, il bénéficie d'une infrastructure dans laquelle il a la possibilité de cacher des Juifs, y compris dans des sanctuaires ou dans des presbytères.

Pour mener à bien leur mission, les prêtres s'appliquent et cherchent des fonds, repèrent des lieux de cachette... Ils se procurent aussi de fausses cartes d'identité. Ils vont parfois même jusqu'à participer financièrement à titre individuel et à cacher des Juifs chez eux.

Dans un de ses articles¹³, Sébastien Belleflamme, l'un de nos professeurs, présente des exemples concrets de personnalités belges du milieu ecclésiastique qui ont franchi des limites dangereuses pour sauver des vies.

Il évoque notamment l'Évêque de Liège, **Monseigneur Kerkhofs**, qui envoie le rabbin Lepkifker de Liège au sanctuaire marial de Banneux où il doit porter la soutane et se faire appeler l'abbé Botty pour échapper aux nazis. Son épouse et ses enfants sont également cachés, mais dans le home Saint-Joseph à Huy.

L'abbé Nolens, vicaire à Charneux, et l'abbé Joseph Dethier, chapelain à Verleumont, sont également deux figures importantes en ce qui concerne l'aide apportée aux Juifs. Le premier cache énormément de Juifs, notamment, le pianiste Stefan Askenase. Il est arrêté et emprisonné pour cela. Le second, quant à lui, a sauvé de nombreux petits garçons juifs.

¹³ S. BELLEFLAMME, *Pro Deo et Patria. La résistance du clergé catholique à l'occupation allemande et au nazisme*, in *Leodium*. Publication de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, 2009, p 47-53.

L'Évêque de Liège et ses prêtres sont encore largement honorés aujourd'hui par le Mémorial Yad Vashem de Jérusalem qui entretient une reconnaissance immense à leur égard.

La solidarité et les liens professionnels sont importants. Les enseignants sont sûrement ceux qui font preuve de la plus grande solidarité, ils refusent souvent de communiquer le nombre d'élèves juifs de leur établissement. Dans d'autres professions, par contre, il n'est pas toujours possible de résister. Les gendarmes et policiers, par exemple, sont voués à l'obéissance de par leur fonction. Dès lors, la transgression pour aider des persécutés et des pourchassés s'avère difficile.

Une fois la cachette trouvée, il faut se déplacer très agilement jusqu'à l'endroit. La plupart du temps, la prise d'un train ou d'un autocar est obligatoire, ce qui signifie un risque énorme de contact avec les Allemands ou la Gestapo. L'accompagnateur doit être prêt à réagir dans l'urgence à la moindre complication.

Dès l'arrivée aux alentours du refuge, les voyages pour « livrer » les enfants dans leur famille d'accueil se font le plus souvent à bicyclette. C'est un des seuls moyens qui passe encore plus ou moins inaperçu. Les passeurs font plusieurs voyages en une journée pour conduire les enfants à des endroits différents, ce qui correspond à un bon nombre de kilomètres.

« [...] Peu après, une dame de Riemst nous amena un sixième enfant. Elle l'avait emmitouflée dans du papier journal, comme on le faisait avec les provisions, et l'avait transportée jusqu'à chez nous à l'arrière de son vélo. La fillette n'avait que deux ans et se nommait Trinette. [...] »¹⁴

¹⁴ Extrait du témoignage de Soeur Anne-Marie.

Une fois les enfants arrivés à bon port, une bonne entente avec la nouvelle famille est idéale et dépend souvent du premier contact. Il a été constaté que la présence d'enfants juifs dans les familles neutralise le sentiment d'antisémitisme très présent à l'époque.

Les enfants, de leur côté, ne s'en tirent pas trop mal, si ce n'est qu'une bonne partie d'entre eux a littéralement changé de caractère. Les plus jeunes ne comprennent pas ce qui leur arrive. Certains refusent d'oublier leur ancienne identité et d'assimiler la nouvelle. De plus, il ne faut pas briser le contact avec le passeur qui a amené les enfants. C'est pour cela que, dans la mesure du possible, celui-ci vient souvent rendre visite aux enfants dont il s'est occupé. Généralement, les rencontres se passent fort bien, l'enfant étant en quelque sorte rassuré de voir la personne avec qui il a parcouru un bout de chemin. D'autres enfants ont cependant un très mauvais contact avec le passeur car, pour eux, il est responsable de la situation dans laquelle ils se trouvent, c'est-à-dire de l'enlèvement de l'enfant à son domicile et de la séparation d'avec ses parents.

4.3. Vivre la peur au ventre

Il faut également imaginer la peur dans laquelle vivent les résistants. S'ils viennent à être découverts, s'ils sont trahis ou livrés par de (trop) nombreuses dénonciations anonymes, ils sont arrêtés sans même qu'ils soient Juifs et interrogés (parfois sous la torture). La Gestapo sait ce qu'elle fait car, sous le coup de la torture, certains passeurs en livrent d'autres ce qui peut démanteler un réseau entier. Certains arrivent pourtant à conserver le silence, mais ils ne peuvent pas contrôler autrui. Il suffit d'un voisin aux mauvaises intentions, d'un « Gros Jacques », d'un enfant trop jeune pour comprendre la situation ou d'un collègue forcé de parler pour que le résistant se fasse arrêter à tout moment.

Cela nous rappelle la petite Trinette qui a été conduite auprès des Sœurs de Roclengre :

Nous ne connaissions pas son vrai prénom, elle non plus d'ailleurs mais cela ne l'empêchait pas de dire, à chaque fois qu'on lui demandait :

- « Comment t'appelles-tu ? », de répondre :

- « Maintenant, je m'appelle Trinette. »

Elle était trop jeune pour comprendre et, aussi mignonne qu'elle puisse être, elle pouvait représenter une menace pour la communauté. [...] Les petites filles devaient toutes oublier leur prénom. [...] ¹⁵

¹⁵ Témoignage op. cit.



Qui sont ces personnes qui ont pris le risque de cacher des enfants ?

Très nombreuses mais peu connues sont les personnes qui, au risque de leur vie, ont caché des enfants juifs afin de les préserver de la folie des nazis. Découvrons comment ces civils, reconnus par la suite comme « Justes parmi les Nations », ont organisé leur résistance.



Qu'ils soient simples civils, membres de l'Eglise, policiers, diplomates voire militaires allemands, quels que soient leur origine, leur âge ou leur religion, ces femmes et ces hommes ont su dire non à l'idéologie nazie.

Le titre de « Juste parmi les Nations » est décerné par l'institut israélien Yad Vashem en hommage aux non-Juifs qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs de la persécution, de la déportation et de l'extermination par les nazis et leurs complices. Nous savons aujourd'hui que plusieurs dizaines de milliers de Juifs ont été sauvés par des Justes dans le monde entier.

En Belgique, le nombre de survivants juifs s'élève à 30.000 personnes. Ils ont pu compter sur 1612 Justes reconnus chez nous sur 21.758 reconnus dans le monde entier. Cela place la Belgique parmi les pays ayant le plus grand nombre de Justes identifiés.

Dans le monde, certains Justes sont plus connus que d'autres. Rappelons-nous Oskar Schindler, un industriel allemand qui a sauvé durant la **Shoah** plus de 1.100 personnes en les faisant travailler dans ses fabriques d'émail et de munitions situées respectivement en Pologne et en République tchèque. Souvenons-nous aussi de Raoul Wallenberg, diplomate suédois qui, en mission en Hongrie, utilisa la possibilité de délivrer des passeports temporaires, déclarant que leurs possesseurs étaient des citoyens suédois en attente de rapatriement. Il négocia également avec des officiels nazis, comme Adolf Eichmann, afin d'obtenir l'annulation de déportations. Wallenberg sauva ainsi entre 30.000 et 100.000 Juifs hongrois.

Cependant, il n'y a pas que des civils qui ont caché ou aidé des Juifs, il s'agit parfois de nations entières. En septembre 1943, le diplomate allemand Georg Duckwitz, informa la résistance danoise de ce que les nazis préparaient. De ce fait, à bord de toutes les embarcations possibles et imaginables, en 24 heures, le Danemark a transféré les 8.000 Juifs résidant dans le pays vers la Suède. Il n'y a pas de Justes au Danemark car c'est une reconnaissance collective qui leur a été attribuée. Il en va de même pour le village de Nieuwlande, aux Pays-Bas, ainsi que Chambon-sur-Wagnon, au sud de la France, où des événements similaires se sont déroulés.



Oscar Schindler ***



Le traumatisme de l'enfant caché

Le 18 octobre 2013, nous avons assisté à une conférence du professeur Marcel Frydman, docteur en sciences psycho-pédagogiques. C'est lui qui a attiré notre attention sur le traumatisme subi par les enfants juifs cachés pendant la guerre. D'origine juive, il a lui-même été un enfant caché en Belgique à partir de 1942, il connaît donc parfaitement ce sujet passé presque inaperçu et pourtant bien réel.



Marcel Frydman ***

Il faut savoir que les enfants cachés pendant la guerre et qui ont survécu ont été victimes de divers traumatismes psychologiques dus à plusieurs facteurs. On remarque notamment que la séparation de la famille et de l'enfant représente une des causes majeures de ces séquelles. Du jour au lendemain, ces enfants devaient changer de nom, de logis et dissimuler leurs angoisses afin de n'éveiller aucun soupçon sur leur identité. Ils rentraient dans un processus d'intériorisation émotionnel car toute souffrance qu'ils lais-

saient percevoir pouvait les trahir. Aussi, étaient-ils contraints de faire face à une réalité cruelle et devaient-ils adopter un comportement adulte malgré leur jeune âge. C'était en quelque sorte une accélération de leur croissance mentale et affective.

Le problème est, qu'après la guerre, la libération émotionnelle ne s'est pas produite chez chacun d'entre eux. Beaucoup n'ont pas parlé de ce qu'ils avaient enduré car leur parcours paraissait dérisoire comparé à celui des déportés. De cette façon, leurs angoisses et mauvais souvenirs se sont accumulés, faisant place à un sentiment d'insécurité.

La paranoïa est ensuite venue s'ajouter à ces troubles psychologiques. Elle se présente habituellement sous trois formes :

L'abandon : Toute rupture affective dans la vie de l'un de ces enfants à l'âge adulte, que ce soit un divorce ou le départ d'un fils, réactive le sentiment d'abandon vécu par cet individu pendant la guerre et sa peur de le revivre à nouveau. Ainsi, il peut être plongé dans une sévère dépression.

La culpabilité : Il est difficile d'accepter de continuer à vivre lorsque le reste de sa famille a péri dans les camps. De nombreuses questions surgissent de façon obsédante : Pourquoi ai-je survécu ? Pourquoi moi ?

Le « déjà vu » : Lorsqu'un individu revit une situation semblable à celles inscrites dans sa mémoire, il peut être sujet à une crise d'angoisse. Beaucoup ont donc décidé de ne jamais en parler, certains en sont même arrivés à cacher leurs origines à leurs propres enfants. Hélas, le manque de communication a parfois favorisé la transmission des traumatismes de génération en génération.

Il est clair que le parcours des enfants cachés a été plein de souffrance, mais il a aussi été, paradoxalement, le signe de la solidarité humaine, une fois la guerre terminée. La réadaptation dans la société a été assez difficile pour eux mais, au bout d'un certain temps, ils ont réappris à vivre. Des homes ont notamment été créés pour les aider dans la récupération de la confiance en soi et pour les initier au dialogue afin de se débarrasser du fardeau qu'ils ont porté. Plus de 20 % des personnes qui sont sorties de ces homes sont devenues des universitaires.



Yad Vashem



Le 19 août 1953, le Parlement israélien a voté une loi créant l'Institut Commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah : Yad Vashem. Ce mémorial, situé à Jérusalem, a été construit en mémoire des victimes juives exécutées par les nazis et leurs complices pendant la Seconde Guerre mondiale. Jérusalem décerne le titre de « Juste parmi les Nations » à toute personne ayant sauvé des Juifs. En 1996, le **Jardin des Justes** est inauguré en Israël en tant que symbole de reconnaissance en-

vers les Justes. Le titre de Juste parmi les Nation représente la distinction suprême décernée à des non-Juifs par l'État d'Israël et son peuple.

Un civil obtient ce titre (accompagné d'une médaille), à condition d'avoir les témoignages certifiés de deux personnes qu'il a sauvées. Son nom figure également sur le **Mur d'Honneur**, se trouvant dans le jardin. Beaucoup d'entre eux n'ont jamais été identifiés ou sont décédés avant que cette démarche de remerciement soit entreprise. La reconnaissance est alors adressée à leurs proches ou à leur famille, on parle dans ce cas de reconnaissance posthume.



Conclusion

A travers cet e-book, nous espérons vous avoir interpellés sur l'une des facettes de la Seconde Guerre mondiale. Nous espérons également que vous avez réalisé que, si des hommes et des femmes sont là aujourd'hui, c'est en partie grâce à des personnes courageuses (au point risquer leur vie) qui leur étaient inconnues. Et, comme vous l'aurez constaté, il ne faut pas nécessairement aller bien loin pour les trouver.

Aujourd'hui, certains ignorent encore l'existence des Justes, personnes sans qui les victimes juives qui ont survécu ne pourraient pas témoigner aujourd'hui. Adressez-vous à quelqu'un dans la rue ou tout simplement à un proche et demandez-lui qui sont les « Justes ». Une bonne majorité vous répondra qu'elle n'en sait rien et ne fera même pas de lien direct avec la Seconde Guerre mondiale.

Certes, à travers notre travail, nous n'avons pas éclairé les raisons pour lesquelles un peuple entier a été persécuté sous prétexte qu'il était « différent », ni même développé le but des nazis lorsqu'ils ont agi de la sorte. Nous avons simplement tenu à valoriser des personnes que nous devons considérer comme des « héros » car elles ont su s'opposer au système nazi ; des personnes qui n'ont jamais rien demandé en retour et à qui 30 000 juifs de Belgique doivent la vie ; des personnes justes : les Justes.



Bibliographie

Livres

Raphaël DELPARD, *Les Justes de l'Ombre*, Paris, JC Lattès, 1995.

Beaucoup d'informations sont extraites de cet ouvrage riche en témoignages et en anecdotes tant joyeuses que tragiques.

Insa MEINEN, *La Shoah en Belgique*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2012.

Anne ROEKENS, *La Belgique et la persécution des Juifs*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2010.

Viviane TEITELBAUM-HIRSH, *Les Larmes sous le masque, Enfants cachés*, Bruxelles, Editions Labor, 1994.

Livre riche en témoignages. Le premier paragraphe de l'introduction en est extrait.

Article

Sébastien BELLEFLAMME, *Pro Deo et Patria. La résistance du clergé catholique à l'occupation allemande et au nazisme, in Leodium.*

Publication de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, 2009, p 47-53.

Article utilisé dans le chapitre 4.

Sites Internet

www.wikipedia.org et
www.larousse.fr consultés le 15 mars
2014 pour réaliser le glossaire.

[9820-five-oscar-more-interesting-than-a-gold-statue](http://www.9820-five-oscar-more-interesting-than-a-gold-statue), consulté le 4 mars 2014.

Photo du jardin des Justes ©
<http://www.yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/qui-sont-les-justes/> consulté le 15 mars 2014.

Crédit photographique

Photos prêtées par Sœur Anne-Ma-
rie (*)

Photos prises par nos soins (**)

Photos provenant d'Internet (***)

Photo de Jules Coelst ©
http://www.cegesoma.be/cms/rech_encours_fr.php?article=344, consulté le
4 mars 2014.

Photo d'Oscar Schindler ©
<http://www.bubblews.com/news/250>



Pistes pédagogiques et informations pratiques

Pistes pédagogiques

La Caserne Dossin à Malines permet, grâce à ses salles d'exposition, de comprendre la situation vécue par les Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Pour une vision d'ensemble, il est intéressant de visiter le Mémorial de Breendonk distant de quelques kilomètres.

En tant qu'élèves, nous avons eu la possibilité de visiter le camp d'Auschwitz et celui de Birkenau. Nous avons également eu l'occasion de rencontrer Monsieur Paul Sobol, rescapé des camps qui a été caché avant d'être dénoncé. Se rendre sur les lieux et rencontrer un témoin sont des expériences irremplaçables lorsque l'on s'intéresse à ce thème.

Des ouvrages, dont ceux de Marcel Frydman, analysent la psychologie de l'enfant caché et permettent d'appréhender les événements du point de vue de l'enfant.

Le film *Modus Operandi* de Hugues Lanneau (2008) aborde la thématique de la déportation juive en Belgique. Un dossier pédagogique est disponible.

La Maison des Justes de Charleroi (rue Isaac, 35 ; 6000 Charleroi) réunit toutes les informations et documents relatifs aux Justes de Belgique.

Informations pratiques

Il n'est pas possible de visiter les lieux puisqu'ils sont occupés par une école et une ASBL.



Remerciements

Merci à Sœur Anne-Marie pour son très bon accueil et son témoignage riche en émotions sans lequel notre travail n'aurait pas de vie.

Merci à Madame Brassinne qui nous a permis de visiter l'école Saint-Joseph et de prendre des photos.

Merci à Mesdames Potezman, de l'ambassade d'Israël à Bruxelles, et Steinfeldt de l'Ambassade d'Israël à Jérusalem, qui ont accepté de correspondre avec nous et de nous soutenir dans nos recherches.

Merci à l'équipe Inforef, asbl promotrice du projet « E-book passeurs de mémoire » et plus particulièrement Bastien Serradura et Soufiane Sammar pour la réalisation technique de cet e-book.

Merci à Madame Urbin-Choffray, directrice-adjointe au Collège Sainte-Véronique, ainsi qu'à nos professeurs Madame Marx et Monsieur Belleflamme pour leur aide et leur disponibilité.

Merci à Michel Recloux, coordinateur des Territoires de la Mémoire, pour nous avoir guidés dès le début dans la bonne voie.

Merci à Messieurs Plumet et Hérode, de la cellule « Démocratie ou Barbarie », qui ont relu nos textes avec attention et nous ont donné des conseils avisés.

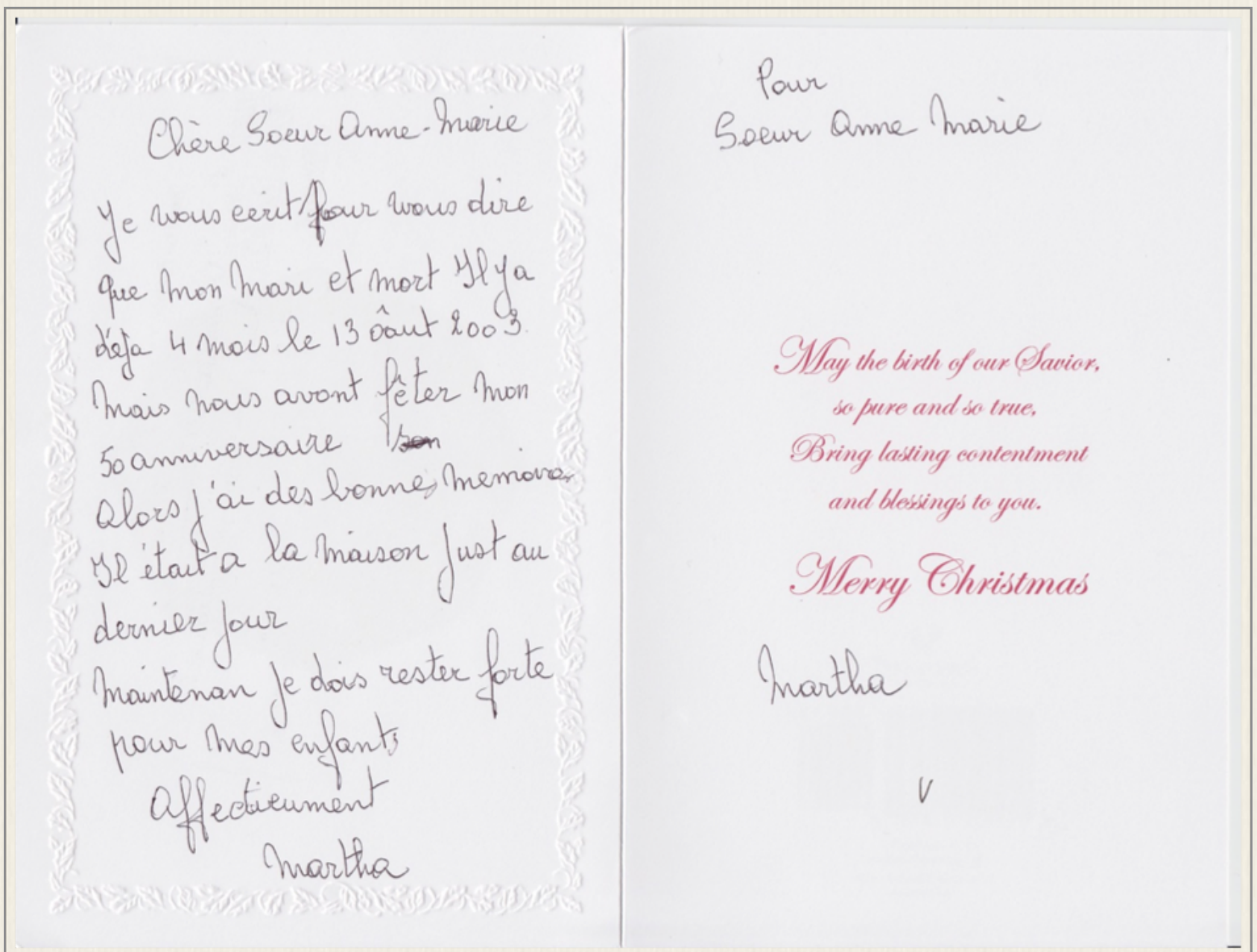
Merci à l'Association Européenne des Enseignants - Enseignement libre, asbl promotrice du projet.

Enfin, merci à la communauté entière des Sœurs de Roclenge ainsi qu'à tous les Justes reconnus et inconnus pour avoir fait preuve d'autant d'humanité.



Documents annexes

Lettre de Martha à soeur Anne-Marie



Correspondance avec l'ambassade Yad Vashem

Après avoir recueilli le témoignage touchant de Sœur Anne-Marie, nous en avons conclu que cette histoire ne pouvait rester cachée plus longtemps. Il faut savoir que la Communauté des Sœurs de Roclenge n'avait pas été reconnue par le Mémorial Yad Vashem. C'est pourquoi, nous avons décidé de prendre les choses en main et nous avons pris le temps d'écrire à l'Ambassade d'Israël afin de rendre justice à ces personnes. Voici la correspondance que nous avons entretenue avec Madame Potezman, de l'ambassade d'Israël à Bruxelles. Par après, elle a fait parvenir notre e-mail à Madame Irena Steinfeldt de l'Ambassade Yad Vashem à Jérusalem.

12 janvier 2014

Dear Miss Potezman,

Our names are Oriane Poncelet and Sara Sorvillo. We are students in a high school in Belgium called Collège Sainte-Véronique and this year we are working on a school project that will be decisive for our last year as Seniors. Therefore, we decided to choose a subject that means a lot to us and to our country: The Role of the Righteous during the Second World War. As a matter of fact, this topic really affects us both since our past and our History depend on it, but mostly because of the importance to commemorate the bravery of thousands and thousands of people who put their own lives in danger in order to defend others.

One month ago, my partner (Oriane) and I visited a person who was willing to tell us her story during the war. Her name is Sister Anne-Marie. In the early thirties, she was a member of the community of sisters of Saint Joseph in Roclenge, a small village in the Eastern part of Belgium. When the war broke out, the little village became occupied by German soldiers and the first deportations occurred. The community of sisters who worked in the Saint Joseph girls' boarding school decided to help four Jewish families to hide their children.

For three years, seven little Jewish girls remained concealed under the sisters' roof when their parents were deported. After the war, only a few of them came back from the camps but all of the girls survived thanks to the support and the discretion of the whole community.

Nowadays neither the little girls nor the other nuns of Saint Joseph are of this world anymore but we are lucky to still have Sister Anne-Marie who is ninety-two years old. Through her life she has continued to work with children and even now she assists immigrants by teaching them French.

Years after the tragic events she received thank-you letters from the girls who were grateful for everything. Nevertheless, Sister Anne-Marie never obtai-

ned the title of Righteous Among the Nations. This is why, my co-worker and I are writing to you. We would like to know how we can proceed to allowing her the opportunity to be thanked for her actions and become a Righteous in the name of the Sisters of Saint Joseph. We also hope you will understand our reasons for this e-mail and that one day the story of this extraordinary person will be an inspiration for everyone.

Thank you for your time and we look forwards to receiving your response.

Your sincerely,

Sara Sorvillo and Oriane Poncelet

Dear Sara Sorvillo and Oriane Poncelet,

Thank you for writing to us and for your interest.

You will be pleased to know that we know of the rescue in this convent school. The mother superior was Sister Michael, and we will soon announce the decision of the Commission for the designation of the Righteous. According to the Commission's rules, it is the mother superior who receives the title. We are very much interested in Sister Anne-Marie's memories, and I would be most grateful if you could send them to us, as well as copies of the thank you letters. We will then be able to compare the names and see if it is indeed the same institution.

Again, thank you for your help and I'm sure it will be a pleasure to cooperate with you in finding out more about this story!

Best regards from Jerusalem,

Irena Steinfeldt

22 février 2014

Dear Miss Steinfeldt,

You may not remember us, but we are the two students who wrote to you a few months ago about the recognition of the community of sisters of Roclenghe (in Belgium) who hid six little girls during World War Two.

Oriane and I are sincerely sorry for the delay of our response but we had to make sure that Sister Anne-Marie agreed on sending copies of the pictures and the letters that you asked for as well as her story before undertaking any further procedure.

Therefore, we will be meeting her this week and will send all the required documents as soon as we can. Please be aware that it is an honour for us to collaborate with you. Thank you for your help and understanding.

Best regards,

Sara Sorvillo and Oriane Poncelet

23 février 2014

I will be looking forward to hearing from you. Thank you very much for your help!

13 mars 2014

Dear Miss Steinfeldt,

We have now completed our work and can send you all the required documents. The only problem is that it is entirely written in French. Would you like a translation to English?

Also, my colleague and I would like to know at what stage you are concerning the recognition(s) of the sisters and what the following procedures will be.

Thank you for your time.

Sara Sorvillo

19 mars 2014

Dear Sara,

We work with French and all other European languages. Do send us what you have.

Thank you for your help,

Irena

Dear Miss Seinfeldt,

Here is our finished work in French version that will soon be published as an e-book in the following weeks. It contains pictures of the school in the past and now as well as the retranscribed words of Sister Anne-Marie.

Please let us know more about the recognition when you can. We are looking forwards to hear from you.

Yours sincerely,

Sara Sorvillo

16 avril 2014

Thank you very much for your work. It will be added to the file.

27 avril 2014

For Sara Sorvillo and Oriane Poncelet, letter of recognition on behalf of
Augustine Emonet (M è re sup é rieure Michael)

J é rusalem, le 23 mars 2014

Jérusalem, le 23 mars 2014

M. Frédéric Emonet
Switzerland

M. Georges Savoy
Switzerland

M. Jacques Savoy
Switzerland

Chers Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Yad Vashem a décerné le titre de “Juste parmi les Nations” à Augustine Emonet (Mère Supérieure Michael), pour avoir aidé à ses risques et périls, des Juifs pourchassés pendant l’Occupation.

Une médaille et un diplôme d’honneur en son nom seront envoyés (avec votre accord) à l’ambassade d’Israël à Bruxelles, qui organisera une cérémonie en son honneur. Son nom sera gravé sur le Mur d’Honneur dans le Jardin des Justes parmi les Nations à Yad Vashem, Jérusalem.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous adresser si possible, des photos de Augustine Emonet, de préférence de l’époque de l’Occupation.

Veillez agréer l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

Irena Steinfeldt

Directrice, Département des Justes parmi les Nations

cc: Mme Erika Fuld –NY 11414

Mme Vivian Pasternak - NY 10520

M. Paul Fleischman - Bronx, NY

Mme Susan Fleischman

Institut St. Joseph, Sœur Renée Marie, Sœur Anne Marie et Sœur Alice – Trois-Ponts - Belgium

Sœur Marie Claire Berchet, Supérieure Provinciale – Sœurs de St Joseph de Lyon, 69001 Lyon

Mme Evelyn Haendel –4020 Liège,

Dr. Mordecai Paldiel, Mrs. Rachelle Goldstein - Hidden Child Foundation/ADL – NY 10158-3560

Mme Yvette Blaiberg-Graubart - Amis Belges de Yad Vashem – Bruxelles

Prof. Joseph Katz - Commission pour la Désignation des Justes des Nations, Jérusalem

M. Shaya Ben Yehuda – Département des Relations Internationales, Yad Vashem

Ambassadeur Yaacov Jacques Revah, Ambassade d'Israel – Bruxelles

Dossier #12717

Invitation officielle à la remise des médailles et des diplômes d'honneur "Justes parmi les Nations"



*Le Recteur de l'Université de Liège
Monsieur Bernard RENTIER*



*L'Ambassadeur de l'État d'Israël en Belgique
Monsieur Jacques RÉVAH*

ont l'honneur d'inviter

Melle Oriane Poncelet

*à la Cérémonie organisée
en coopération avec l'Union des Etudiants Juifs de Belgique,
pour la remise des médailles et des diplômes d'honneur
« Justes parmi les Nations »
décernés par l'Institut Yad Vashem à Jérusalem
en reconnaissance à des citoyens belges qui ont risqué leur vie
pour sauver la vie de juifs durant la Seconde Guerre mondiale.*

*Université de Liège
Salle Académique
Place du 20 août, 7 à 4000 Liège*

Le mardi 27 mai 2014 à 14h30

*Réponse souhaitée avant le 20 mai :
Tél. 04.366.48.28
Fax. 04.366.57.98
e-mail : relationsexterieurs@ulg.ac.be*

*Prière de vous munir
de la présente invitation
et d'une pièce d'identité*



*Le Recteur de l'Université de Liège
Monsieur Bernard RENTIER*



*L'Ambassadeur de l'État d'Israël en Belgique
Monsieur Jacques RÉVAH*

ont l'honneur d'inviter

Melle Sara Sorvillo

*à la Cérémonie organisée
en coopération avec l'Union des Etudiants Juifs de Belgique,
pour la remise des médailles et des diplômes d'honneur
« Justes parmi les Nations »
décernés par l'Institut Yad Vashem à Jérusalem
en reconnaissance à des citoyens belges qui ont risqué leur vie
pour sauver la vie de juifs durant la Seconde Guerre mondiale.*

*Université de Liège
Salle Académique
Place du 20 août, 7 à 4000 Liège*

Le mardi 27 mai 2014 à 14h30

*Réponse souhaitée avant le 20 mai :
Tél. 04.366.48.28
Fax. 04.366.57.98
e-mail : relationsexterieurs@ulg.ac.be*

*Prière de vous munir
de la présente invitation
et d'une pièce d'identité*

*Cérémonie de
Remise des médailles et des diplômes d'honneur
« Justes parmi les Nations »
décernés par l'Institut Yad Vashem à Jérusalem*

Le mardi 27 mai 2014 à l'Université de Liège

à

*Madame Marthe BONTEMPS
Sœur Michaël (Madame Augustine EMONET)
Monsieur et Madame Georges et Rose FONTAINE
Monsieur et Madame Emile et Adèle FORTHOMME
Monsieur et Madame Joseph et Emilie GRETRY
Madame Maria MISSON*



**L'Europe pour
les citoyens**

«Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication n'engage que son auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations.»

Auschwitz

Plus grand camp de concentration et d'extermination du Troisième Reich

Breendonk

Camp d'internement nazi situé dans la commune de Puurs (à 20 km d'Anvers). Créé le 20 septembre 1940, il est destiné à détenir les Juifs, certains détenus dangereux, des résistants et des opposants politiques. Les conditions de vie y étaient difficiles, les punitions sévères et nombreuses. Ce camp était connu en Belgique sous le nom de « Breendonk-la-Mort ». A partir de l'ouverture de la caserne Dossin à Malines, peu de Juifs passent par Breendonck.

Brigade Blanche

Groupe de résistance belge fondé durant l'été 1940 à Anvers par Marcel Louette, surnommé Fidelio. La Brigade Blanche est connue pour avoir beaucoup collaboré avec toutes les associations engagées dans le sauvetage d'enfants. Grâce à ses appuis et ses moyens, elle n'hésite pas à délivrer de faux papiers aux réfugiés juifs, à organiser les voyages ou même à donner des informations sur les intentions de l'armée allemande pour aider les passeurs à s'organiser.

Caserne Dossin (Malines)

Camp ouvert par les Allemands le 27 juillet 1942 pour rassembler les Juifs de Belgique en vue de leur déportation. 24916 Juifs de Belgique (soit 44% de ceux résidant dans le pays) et 351 Tziganes transiteront par Malines pour être déportés vers Auschwitz. Il faut y ajouter 520 Juifs du Nord-Pas-de-Calais victimes de la rafle du 11 septembre 1942.

Coelst Jules

Homme politique belge membre du Parti social-chrétien. Il refusa notamment de faire appliquer l'ordonnance allemande relative à l'obligation du port de l'étoile juive en 1942

Conférence de Wannsee

Réunion qui s'est tenue le 20 janvier 1942 à Berlin. Son objectif était de coordonner la solution finale du problème juif afin de faire disparaître ce peuple.

Étoile jaune

Pièce de tissu en forme d'étoile de David et de couleur jaune imposée aux Juifs par l'Allemagne nazie comme signe distinctif.

Gestapo

Nom donné de manière éronnée à la Sipo/SD, c'est-à-dire le service de renseignement et de police SS. Le terme « Gestapo » est le plus significatif pour le public c'est pourquoi nous l'avons utilisé dans ce travail.

Gros Jacques

Icek Glogowski, de son vrai nom, était un Juif belge. Traître et collaborateur nazi à la solde de la SIPO-SD, il avait ses bureaux au siège de la Gestapo à Bruxelles. Il collaborait avec Kurt Assche. Ces hommes, à la terrible réputation, furent responsables de la déportation de centaines de Juifs.

Hitler Adolf

(20 avril 1889-30 avril 1945) : dirigeant allemand, fondateur et figure centrale du nazisme, instaurateur de la dictature totalitaire désignée sous le nom de Troisième Reich (1933-1945)

Jardin des Justes

Endroit à Yad Vashem dans lequel le Mur
d'honneur se trouve.

Kerkhofs (Mgr)

(1878-1962) 88e évêque de Liège, de 1927 à 1961.

Mur d'Honneur

Mur sur lequel est gravé tous les noms des Justes parmi les Nations actuellement reconnus dans le monde.

Passeur

Personne qui amène les enfants dans les refuges ou les cachettes.

Race aryenne

Reprenant une idée émise à la fin du XIX^{ème} siècle plaçant la « race germanique » au sommet de la hiérarchie des groupes humains, Hitler pensait que la « race aryenne » était à l'origine de tout ce qui fut brillant au sein de la civilisation occidentale. Au sens racial nazi, le terme « aryen » désigne les non-Juifs. Le concept de race aryenne est incorrect puisque les théoriciens nazis eux-mêmes n'ont jamais pu établir une différence objective entre les Juifs et les autres peuples, la discrimination se faisant uniquement sur base de la religion.

Reeder Eggert (1894-1959)

Commandant SS. Administrateur civil de la Wehrmacht en Belgique et dans le Nord de la France pendant la Seconde Guerre mondiale.

Shoah

Extermination systématique, par l'Allemagne nazie, de cinq à six millions de Juifs, soit les deux tiers des Juifs d'Europe et environ 40 % des Juifs du monde, pendant la Seconde Guerre mondiale.
